

Troisièmes Rencontres

de la Société française pour
la philosophie et la théorie
juridiques et politiques



STRASBOURG

26-27 septembre 2024

Droit

et **justice** au **XXI^e siècle**

organisé par

 Centre
des **études internationales et européennes** CEIE
Université de Strasbourg

 Fédération de recherche FRU 6703
l'Europe en mutation
Université de Strasbourg

partenaires

 Faculté
de **droit, de sciences politiques et de gestion**
Université de Strasbourg

 Institut
de **recherche Carré de Malberg** IRCM
Université de Strasbourg



SOMMAIRE

CONTENTS

Bienvenue / *Welcome* 2

Programme 3

Conférences plénières / *Plenary Lectures* 5

Samantha BESSON 5

Dieter GRIMM 6

Véronique MUNOZ-DARDÉ 7

Gunther TEUBNER 8

Lauréate du Prix 2024 de la SFPJ 9

Ateliers / *Workshops* 10

Programme des ateliers / *Workshops Schedule* 10

Liste des ateliers / *List of Workshops* 11

Plans et contacts / *Maps and Contact Info* 26

Remerciements 29

BIENVENUE

WELCOME

Bienvenue aux troisièmes Rencontres de la SFPJ. Après le grand succès des congrès de Nice et de Toulouse, nous sommes très heureux d'être accueillis par l'Université de Strasbourg et en particulier par l'Institut de Recherche Carré de Malberg, le Centre d'études internationales et européennes et le Centre de recherches en philosophie allemande et contemporaine. C'est pour la SFPJ un très grand honneur et un immense plaisir. Toute l'équipe de l'association se réjouit de votre présence et du sérieux de votre engagement, preuves du dynamisme et du renouveau de la philosophie et de la théorie juridique et politique en France. L'enjeu est aussi international. Votre implication donne en effet du poids à notre association au sein de l'IVR dont le 31ème Congrès international s'est tenu à Séoul en juillet dernier. Elle contribue aussi notablement au rayonnement de la philosophie du droit en France et à l'étranger.



Pierre-Yves Quiviger
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Président de la SFPJ

Welcome to the third SFPJ Conference. After great successes in Nice and Toulouse, we are very pleased to be welcomed by the University of Strasbourg and in particular by the Institut de Recherche Carré de Malberg, the Centre d'études internationales et européennes and the Centre de recherches en philosophie allemande et contemporaine. It is a great honour and a great pleasure. The whole SFPJ team is delighted by your presence and the seriousness of your commitment, which bears witness to the dynamism and renewal of legal and political philosophy and theory in France. It also has an international dimension. Your involvement lends weight to our association within the IVR, whose 31st World Congress was held in Seoul last July. It also contributes significantly to the influence of legal philosophy in France and abroad.

PROGRAMME GÉNÉRAL

GENERAL OVERVIEW

Jeudi 26 septembre / Thursday 26 September

📍 *Palais Universitaire, place de l'Université - Salle Pasteur*

A partir de 8h Enregistrement des participants et café / *From 08.00 on : Registration and coffee*

9h Discours d'ouverture / *09.00 Opening speeches*

- **Rémi Barillon**, Vice-Président Recherche de l'Université de Strasbourg (*sous réserve*)
- **Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu**, Doyen de la faculté de droit et de sciences politiques
- **Aude Bouveresse**, directrice du Centre d'études internationale et européenne
- **Gabriel Eckert**, directeur de l'Institut de Recherches Carré de Malberg
- **Pierre-Yves Quiviger**, Président de la SFPJ

9h30 Conférence plénière I / *09.30 Plenary lecture I*

Samantha Besson

10h30 Pause café / *10.30 Coffee break*

11h Conférence plénière II / *11.00 Plenary lecture II*

Dieter Grimm

📍 *Faculté de droit, 1 place d'Athènes*

12h Déjeuner (salles 405 et Alex Weill, 4^e-5^e étage) / *12.00 Lunch (rooms 405 and Alex Weill, 4th-5th floor)*

13h30 Ateliers parallèles I (3^e et 4^e étages) / *13.30 Parallel workshops I (3rd and 4th floor)*

15h45 Pause café (1^{er} étage) / *15.45 Coffee break (1st floor)*

16h15 Ateliers parallèles II (3^e et 4^e étages) / *16.15 Parallel workshops II (3rd and 4th floor)*

18h30 Assemblée générale de la SFPJ (adhérents) – salle 306 / *18.30 General assembly of the SFPJ (members only) – room 306*

20h Dîner / *20.00 Dinner*

PROGRAMME GÉNÉRAL

GENERAL OVERVIEW

Vendredi 27 septembre / *Friday 27 September*

📍 *Palais Universitaire, place de l'Université - Salle Pasteur*

9h Conférence de la lauréate du Prix de la SFPJ / *09.00 SFPJ Young Scholar Prize Lecture*

9h45 Pause / *9.45 Short break*

10h Conférence plénière III / *10.00 Plenary lecture III*

Véronique Munoz-Dardé

11h Pause café / *11.00 Coffee break*

11h30 Conférence plénière IV / *11.30 Plenary lecture IV*

Gunther Teubner

📍 *Collège doctoral européen, 46 boulevard de la Victoire - Jardin intérieur*

12h30 Déjeuner / *12.30 Lunch*

📍 *Faculté de droit, 1 place d'Athènes*

14h00 Ateliers parallèles III (3^e et 4^e étages) / *14.00 Parallel workshops III (3rd and 4th floor)*

17h30 Discours de clôture / *17.30 Closing speeches*

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

PLENARY LECTURE

L'équité en/de droit international

Samantha Besson

Présidence : **Mathilde Unger** (Université de Strasbourg)

Jeudi 26 septembre, 9h30 / Thursday 26 September, 9:30

📍 Palais Universitaire - Salle Pasteur

L'équité est devenue omniprésente en droit international. Pour l'illustrer, il suffit de mentionner trois principes aujourd'hui consacrés dans presque tous les régimes de droit international, du droit international des droits de l'Homme au droit international de l'environnement, de l'espace, de la mer, de la santé ou de la biodiversité : le principe d'équité intergénérationnelle ; le principe des responsabilités communes, mais différenciées ; et le principe de l'accès et du partage équitables des avantages. Malgré son importance, l'équité demeure mal comprise en droit international. Son traitement, en outre, est avant tout doctrinal et n'a pas encore suscité l'intérêt des philosophes du droit international. Cette conférence a deux objectifs: d'une part, examiner ce que la multiplication des références à l'équité en et de droit international contemporain implique pour ce dernier, et en particulier pour sa légalité et sa légitimité; et, d'autre part, reconstruire, par l'interprétation, ce que l'équité peut signifier à travers les différents régimes, objets et sujets auxquels elle s'applique en droit international, notamment au vu de la diversité des langues et des cultures juridiques qui le caractérisent.



Samantha Besson est titulaire de la chaire Droit international des institutions au Collège de France et professeure de droit international public et de droit européen à l'Université de Fribourg. Elle a été professeure invitée aux Universités de Zurich, Lausanne et Lisbonne, ainsi qu'aux Law Schools de Duke, Harvard, Pennsylvania University et Columbia. Samantha Besson a en outre enseigné à divers titres à l'Académie de droit international de La Haye depuis 2009. Elle est membre associée de l'Institut de droit international et co-préside le groupe de travail de l'Association du droit international (ILA) sur le droit international des organisations régionales dont l'Union européenne. Elle est membre de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales depuis 2017 et elle a été la première Déléguée aux droits de l'homme des Académies suisses des sciences entre 2013 et 2017. Ses recherches se situent

au croisement du droit international général, du droit institutionnel européen et de la philosophie du droit. Ses thèmes de spécialisation et de prédilection sont le droit international, européen et comparé des droits de l'Homme et la démocratie internationale et européenne.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

PLENARY LECTURE

The Relationship Between Democracy and the Rule of Law

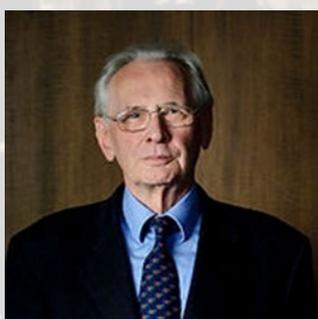
Dieter Grimm

Présidence : **Aurore Gaillet** (Université Toulouse 1 Capitole)

Jeudi 26 septembre, 11h / Thursday 26 September, 11.00

📍 Palais Universitaire - Salle Pasteur

Democracy and the rule of law are usually treated separately. Yet, this treatment hinders a full understanding of the two principles because they are closely interconnected in a relationship of both, tension and interdependence. The talk will focus on this relationship and discuss ways to cope with the problems arising from it.



Dieter Grimm is Professor emeritus of public law at Humboldt University Berlin and a Permanent Fellow of the Wissenschaftskolleg zu Berlin (Institute for Advanced Study) whose director he was from 2001 to 2007. From 2002 to 2017 he taught also at the Yale Law School. From 1987 to 1999 he served as Justice of the German Constitutional Court. He holds honorary doctoral degrees from the Universities of Toronto, Göttingen, Porto Alegre, Bucarest and Bielefeld. He is a member of the Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, the Academia Europaea, the British Academy and the American Academy of Arts and Sciences. He is Commandeur dans l'Ordre national de Mérite de la France.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

PLENARY LECTURE

It Takes Two: Consent from a Plural Perspective

Véronique Munoz-Dardé

Présidence : **Charles Girard** (Université Jean Moulin Lyon 3)

Vendredi 27 Septembre, 10h / Friday 27 September, 10.00

📍 Palais Universitaire - Salle Pasteur

The current debate on the rights and wrongs of sexual congress focuses principally on the question of consent. A recent instructional video asks you to imagine that instead of initiating sex with someone, you're making them a cup of tea. You would not pour the tea on them if they were asleep; you wouldn't assume that just because they desired a cup of tea yesterday, they still want one today. You would wait for them to be able to accept or reject your offer, and you would have to ask each time tea was on the table. 'Whether it's tea or sex, the video concludes, consent is everything'. Many philosophers concur: consent is the key to permissible sexual interaction. But is consent 'everything'?

I suggest that we should distinguish among three things:

- i.) The idea of consent invites us to consider a normative perspective from which an agent of suitable standing has the power to render an act or state of affairs permissible which otherwise was not;
- ii.) Plural or joint activity involving multiple agents in which we are focused on the idea of such activity being consensual or not;
- iii.) The notable rise in recent culture, particularly on campus, of consent as a form of institutionalized activity offered as a prelude to romantic or sexual behaviour.

My main proposals are, first, that (ii) is of most salient concern to us in respect of the moral hygiene of sexual activity, and that the consensual nature of plural action cannot be understood in terms of a more fundamental notion of consent conceived in terms of the first category. Consent in that sense is not necessary for an activity to be consensual; and will not in general be the key explanation of why we count the activity as consensual. And, second, that we had better understand the sociological phenomenon of (iii) in terms independent of our theoretical concerns with the centrality of either the consensual or of consent to voluntary action. Treating consent culture as a distinctive social institution might give us a clearer perspective on how things have changed and how, relentlessly, they remain the same.



*Véronique Munoz-Dardé is Professor of Philosophy at UCL, and she is also a member of the Department of Philosophy at UC Berkeley. Her research is in practical reasoning, ethics and political philosophy. In recent years, she has written articles on a range of issues, worrying about ethical problems at different levels of abstraction: aggregation and numbers in practical reasoning; the transitivity of 'better than'; the social significance of risk; the justification of taxation; the nature of regret and what it reveals about the role of value in practical reasoning; the nature of social goods such as universities and museums; and the nature and importance of the political ideals of equality, fraternity and solidarity. She has held visiting positions at the department of Philosophy at Harvard and at the Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. She is the author of *La justice sociale: le libéralisme égalitaire de John Rawls* (Armand Collin,*

2001), and is currently finishing a book manuscript provisionally entitled *The Regulation of Intimacy*.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

PLENARY LECTURE

La constitution des plus-values non monétaires

Gunther Teubner

Présidence : **Manon Altwegg Boussac** (Université Paris Est-Créteil)

Vendredi 27 Septembre, 11h30 / Friday 27 September, 11.30

📍 Palais Universitaire - Salle Pasteur

L'article remet en question l'exclusivité du profit économique au sein des sociétés capitalistes avancées ; il émet la thèse que prévalent dans le droit et d'autres domaines sociaux des impératifs analogues de créer de la plus-value, et que ceux-ci ne sont pas simplement le produit de processus économiques. En plus de l'économie, d'autres systèmes fonctionnels, dont le droit, forcent leurs opérations à générer une plus-value spécifique – cette fois non monétaire – par-delà même leur production immédiate de sens. Cette production de plus-value a pour objet le médium de communication propre à chaque système – pouvoir, vérité/réputation, argent, autorité juridique et autres. Le succès des différents impératifs de plus-value est responsable de l'immense productivité du capitalisme. En même temps, ces impératifs présentent une ambivalence excessive : ils possèdent, outre leur productivité, une face sombre et destructrice. De même que pour les impératifs de profit en économie, se réalisent dans les impératifs de plus-value non-monnaïres des tendances destructrices et autodestructrices, en droit comme dans d'autres domaines sociaux. Le fameux concept de marchandise fictive de Karl Polanyi et son remplacement par des institutions non marchandes pourraient inspirer la possibilité de contre-stratégies juridiques qui endigueraient les conséquences négatives des divers impératifs de plus-value non monétaire. Le droit aurait pour rôle d'institutionnaliser une réflexion élargie à l'ensemble de la société concernant la production et la répartition des plus-values sociales, y compris celles du droit lui-même.



Gunther Teubner is Professor emeritus at the Law Faculty, Goethe Universität Frankfurt. His research areas are sociology of law, private law theory, contract law, and comparative law. After his studies of law and legal sociology in Tübingen and Berkeley, he was Professor at the European University Institute Florence, Italy, Otto Kahn Freund Professor at the London School of Economics and Principal Investigator, Excellence Cluster «Normative Orders» in Frankfurt. He published several books, among them Three Liability Regimes for Artificial Intelligence: Algorithmic Actants, Hybrids, Matrices 2021, Critical Theory and Legal Autopoiesis: The Case for Societal Constitutionalism, 2019, Constitutional Fragments: Societal Constitutionalism in the Globalization 2012, Networks as Connected Contracts 2011.

LAURÉATE DU PRIX DE LA SFPJ 2024

Repenser l'arbitraire en droit à travers l'étude du langage

Isiane Lapouge

Présidence : **Elodie Djordjevic** (Université Panthéon-Assas)

Vendredi 27 Septembre, 9h / Friday 27 September, 09.00

📍 Palais Universitaire - Salle Pasteur

L'étude du langage permet-elle de dissoudre le problème de l'arbitraire en droit ? La relation complexe qui unit le droit et le langage justifie cette réflexion. Les normes juridiques sont effectivement communiquées par le biais du langage naturel. Mais s'il est un moyen de communication riche, complexe, le langage demeure imparfait. Et cette imperfection affecte les normes, laissant ainsi place à l'arbitraire. Pour le comprendre, cette contribution propose d'étudier la nature des lacunes linguistiques et leurs conséquences dans l'application des normes juridiques. Si cette étude cherche à expliquer comment l'usage du langage génère de l'arbitraire en droit, elle révèle également l'existence de ressources linguistiques permettant de relativiser ce problème.



Isiane Lapouge réalise un doctorat en droit public à l'Université de Montpellier. Dans le cadre de sa thèse, elle étudie la relation entre le Conseil constitutionnel et la régulation. En parallèle, ses recherches portent sur la nature de la signification en droit et les effets de la communication des normes, en s'appuyant sur les travaux de la philosophie du langage pour enrichir la théorie du droit.

ATELIERS

WORKSHOPS

Programme des ateliers / *Workshops Schedule*

Salles Faculté de droit	Jeudi 26		Vendredi 27
	Session 1 (13h30-15h45)	Session 2 (16h15-18h30)	Session unique (14h-17h)
306	Atelier 1 (page 11) Penser le droit privé de l'anthropocène à l'écocène		Atelier 12 (page 22) Philosophie successorale
307	Atelier 2 (page 12) La liberté d'expression avant la « liberté d'expression »		Atelier 15 (page 25) Faute, preuve et peine : philosophies du droit pénal
309	Atelier 8 (page 18) La démocratie en questions		Atelier 5 (page 15) Philosophie du droit et droit de l'Union européenne
310	Atelier 9 (page 19) Normes et représentations de la surveillance : le cas des JO	Atelier 10 (page 20) Exercices d'épistémologie juridique appliquée	
311	Atelier 4 (page 14) Repenser les droits et libertés		
312	Atelier 13 (page 23) Théories de la Constitution et de la justice constitutionnelle		Atelier 7 (page 17) La science du droit et les connaissances extra- juridiques
313	Atelier 6 (page 16) Comment et pourquoi étudier les controverses juridiques ?		Atelier 14 (page 24) Nouvelles approches de l'histoire de la philosophie du droit
402	Atelier 11 (page 21) Au-delà du rapport État-individu : le(s) droit(s) au défi du social		
405	Atelier 3 (page 13) Housing: Philosophical and Democratic Challenges		

1. Penser le droit privé de l'anthropocène à l'écocène

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 306

Organisateurs : Clotilde Aubry de Maromont et Fabien Girard

Introduction

Arnaud Gane (Université Catholique de Louvain)

La nécessité politique de la reconnaissance d'une altérité critique entre humains et animaux

I. Le droit civil de l'anthropocène. Regards croisés sur les fondations anthropo-juridiques de l'appropriation du vivant

Alain Papaux (Université de Lausanne)

Le droit privé monadologique de l'Anthropocène au jus civile holistique de l'Écocène

Clotilde Aubry de Maromont (Université de Nantes)

Des formes du jus civile aux formes d'une vie civile

Michele Spanó (EHESS) et **Claire Annereau** (Université Paris Panthéon-Assas/EHESS)

Fabriquer l'indisponible par l'échange. La contractualisation de la nature comme problème

Kathy Bellefleur (Université Laval)

La nature, fragmentée ou unifiée ? Réflexion croisée entre le droit civil et la tradition innue

Fabien Girard (Université Grenoble-Alpes)

Propriété privée et circumfusa de la Révolution au Code civil

II. Éthique environnementale et mutations du droit privé

Suhendan Goksal (Université de Strasbourg)

Le devoir de vigilance : un levier pour responsabiliser les entreprises

Samuel Raquin

Le préjudice écologique : quels fondements éthiques ?

Angeliki Zorzou (Université de Strasbourg)

De l'éthique environnementale vers une (nouvelle) éthique du paysage

Nikolas Karmis (Université Paris Panthéon-Assas)

La prise en compte des droits des générations futures. Le conflit de temporalités dans le raisonnement juridique

2. La liberté d'expression avant la « liberté d'expression »

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 307

Organisateurs : Christopher Hamel et Charles Girard

I. Généalogies de la liberté d'expression : le premier XX^e siècle

Christopher Hamel (Université Rouen Normandie)

La liberté d'expression avant la 'liberté d'expression' : les défis d'une approche généalogique

Claude Gautier (École normale supérieure de Lyon)

Liberté d'expression et pouvoir de communication chez Dewey

Charles Girard (Université Jean Moulin Lyon 3)

La liberté de parole selon Alexander Meiklejohn : un droit «absolu» ?

Jean-Jacques Rosat (Collège de France)

George Orwell

Raphaëlle Théry (Université Paris-Panthéon-Assas) et **Lucie Chataigné-Pouteyo** (Université Jean Moulin Lyon 3)

Discussion

II. Généalogies de la liberté d'expression : le moment révolutionnaire

Gabriel Darriulat (Université de Vanvitelli)

Liberté d'expression et formation de l'opinion publique chez Condorcet

Hugo Toudic (Université de Chicago)

Aux origines de l'opinion publique : la République américaine

Quentin Landenne (Université Catholique de Louvain)

La liberté d'expression chez J.G. Fichte, de la liberté de penser à la liberté académique

Ayşe Yuva (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Effets des écrits et liberté d'expression chez Benjamin Constant

Johanna Lenne-Cornuez (Université Jean Moulin Lyon 3) et **Yann Robert** (Université Jean Moulin Lyon 3)

Discussion

ATELIERS

WORKSHOPS

3. Housing: Philosophical and Democratic Challenges

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 405

Organisateurs : Nathanaël Colin-Jaeger, Marc Goetzmann et Aris Trantidis

Alexandre Petitclerc (Université de Montréal)
From Noxious Markets to the Right to Housing

Nathanaël Colin-Jaeger (American University in Paris)
A Polycentric Account of the «Right to Housing»

Marc Goetzmann (Université de Tours)
Aris Trantidis (Lincoln University)
Housing, Democratic Processes, and Complexity

Alessio Sardo (Université de Gênes)
Analyzing ECtHR Case Law on the Right to Housing

Angelika Kaczmarek (Université de Gênes)
Law & Economics vis-à-vis housing crises: Mortgage Policies and the Housing Crisis

Oriane Roty (Université de Tours)
French Community Land Trusts: Understanding a Transfer

Bartosz Biskup (Université de Tours)
Privacy and the Right to Housing

4. Repenser les droits et libertés

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30 18h30 et **ven**credi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 311

Organisateurs : Gregory Bligh, Thomas Hochmann, Robin Medard Inghilterra et Cédric Roulhac

Lucas Sanzey (Université de Lorraine)

Clarifier l'opposition entre droits humains et solidarité

Jeanne de Gliniasty (Université Paris Nanterre)

La distorsion des dispositifs juridiques : l'exemple du référé-liberté

Cécile Degiovanni (Université d'Oxford)

Quand devrions-nous pouvoir renoncer à nos droits fondamentaux ?

Gregory Bligh (Sciences Po Lyon)

Droits de l'Homme, valeurs communes et rapport de force politique

Emilie Hoareau (Université de Strasbourg)

L'Ubuntu : l'être conçu par et dans le Tout - Remise en question des présupposés ontologiques de l'être dans la perspective africaine des droits de l'Homme

Charles Maxime Panaccio (Université d'Ottawa)

Wokes et fascistes. « Il est difficile de passer entre les épées dégainées des uns et des autres sans être blessé » : la discrimination, l'égalité « réelle » et les droits constitutionnels

Frédéric Edel (Institut National du Service Public)

Le statut de la différence dans les théories de l'égalité, clef de compréhension des théories en présence

Maria Kalogirou (Université Paris Nanterre)

Les nouvelles technologies de reproduction : les droits de l'homme au service du marché ?

Robin Medard Inghilterra (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Technopolice et exclusions

Véronique Champeil-Desplats (Université Paris Nanterre)

Une théorie analytique des droits fondamentaux : comment ? pourquoi ?

Cédric Roulhac (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Penser les droits et libertés en tant que complexes normatifs ? Retour sur les écrits de W. N. Hohfeld

Thomas Hochmann (Université Paris Nanterre)

Un concept précieux : le champ d'application des droits fondamentaux

Claire Cuvelier (Université Grenoble-Alpes)

Les limites du mouvement de subjectivisation des droits politiques

5. Philosophie du droit et droit de l'Union européenne

Vendredi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 309

Organisateurs : Vincent Réveillère et Mathilde Unger

François Barviaux (Université de Strasbourg)

La représentations des sources du pouvoir politique dans l'Union européenne

Jean-Yves Cherot (Université Aix-Marseille)

Les points de vue de la philosophie politique comme approches exploratoires en droit de l'Union ; élargissements conceptuels, suppositions empiriques

Marie Gkegka (Université Paris Nanterre)

La science du droit à l'épreuve des catégories du droit de l'Union européenne

Gabriel Alejandro Encinas Duarte (Friedrich-Alexander Universität Erlangen-Nuremberg)

Interlegal Balancing Problems: Reasoning with Interface Doctrines

Raphaëlle Xenidis (Sciences Po Paris)

L'égalité sous algorithme : comment (re)penser la notion de discrimination en droit européen ?

Marie-Laure Basilien-Gainche (Université Jean Moulin Lyon 3)

Souveraineté, migrations et frontières : le pacte européen sur la migration et l'asile et les fictions de non entrée

Marion Maurer (Université de Strasbourg)

Hypothèses pour repenser l'ordre juridique au profit des « espaces juridiques » dans l'Union européenne

Auguste Ndir (Université de Strasbourg)

Artificialité du droit et territorialité de l'Union européenne : l'espace comme institution-zéro du droit européen ?

Lionel Zevounou (Université Paris Nanterre)

L'impensé postcolonial de l'Europe au travers des migrations économiques : hypothèses de recherche

ATELIERS

WORKSHOPS

6. Comment et pourquoi étudier les controverses juridiques ?

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 313

Organisateur : Vincent Réveillère

Yannick Ganne (Université de Picardie Jules-Verne)

La place limitée des controverses théoriques dans la doctrine française

Michael Koskas (Université Paris Nanterre)

La détermination du droit par les controverses théoriques : le cas des délibérations du Conseil constitutionnel

Anouk Marine Lame (Université de Copenhague)

Les controverses juridiques dans la pratique routinière du droit : méthodologie pragmatique d'enquête sur la production des juges du fond

François Lecoutre (Université d'Orléans)

L'apport du contextualisme skinnerien pour comprendre les controverses théoriques

Vincent Réveillère (Université Aix-Marseille)

Controverses théoriques et (re)structuration d'un champ disciplinaire

Fouad Saleh (Institut universitaire européen)

La défaisabilité du droit et son enseignement

Pauline Verdier (Université de Bordeaux)

Le concept de « crise » et le droit

7. La science du droit et les connaissances extra-juridiques

Vendredi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 312

Organisateurs : Pierre Walckiers

Mate Paksy (Université catholique de Lille)

Quatre entrées de la surveillance dans le domaine juridique

Marie-Caroline Arreto (Institut catholique de Paris)

La médecine est-elle une science ? Réflexions sur la référence scientifique dans le raisonnement juridique

Aline Nardi (Université de Namur) et **Edwina Taylor** (Université Catholique de Louvain)

Voter et administrer à l'ère de l'intelligence artificielle. Analyse du recours à l'intelligence artificielle dans les processus électoraux et dans la prise de décision administrative

Héloïse Michelon (Université catholique de Lille)

Les personnes futures ont-elles des droits ? Analyse philosophique et juridique de la notion d'intérêt

Rocío Trujillo Sosa (Université Paris-Panthéon-Assas)

Le droit de l'environnement : un dialogue entre les données scientifiques et les savoirs locaux

Pierre Walckiers (Université Catholique de Louvain)

Les connaissances et arguments scientifiques face à l'interprétation des traités selon la Convention de Vienne : de l'argument « dualiste » aux arguments juridiques dans le droit international des ressources phytogénétiques

Jérémy Brzenczek (Barreau de Strasbourg)

L'inflation normative ou la faute de l'ordinateur. Introduction à une théorie matérialiste volumétrique du droit

Lucie Chataigné-Pouteyo (Université Jean Moulin Lyon 3)

Nouvelles figures du juge : entre droit, cerveaux et algorithmes

8. La démocratie en questions

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 309

Organisateurs : Thibault Carrere, François Lecoutre et Themistoklis Raptopoulos

Augustin Berthout (Université de Montpellier)

La démocratie militante : une conception autoritaire de la démocratie ?

Christophe Parent (Université de Lille)

La démocratie libérale au défi de la démocratie militante. Trois regards : Popper, Rawls et Burdeau

Julie Tesseydre (Université d'Orléans)

La démocratie : une valeur fondamentale dans l'Union européenne

Marc Cottureau (Université Aix-Marseille)

Démocratie, richesse maximale et égalité politique

Benjamin Fargeaud (Université de Lorraine)

Les nouveaux intellectuels conservateurs américains et la démocratie illibérale

Anna Zielinska (Université de Lorraine)

« Droit et justice » (Prawo i Sprawiedliwosc) – la justice contre le droit dans les régimes populistes.

Alexandre Viala (Université de Montpellier)

La critique des carences épistémiques de la démocratie

Matthieu Gaye-Palettes (Université de Rouen)

L'ambition des Empirical Legal Studies en démocratie

Mate Paksy (Université catholique de Lille)

De la méritocratie à l'algocratie, ou comment le problème de la normativité du droit a disparu de la théorie du droit

Pierre-Marie Raynal (Cergy Paris Université)

Un critère inédit de classification des régimes politiques : la laïcité comme principe constitutionnel

9. Normes et représentations de la surveillance : le cas des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45

📍 Faculté de droit - Salle 310

Organisateur : Marc-Antoine Pencilé

Yanise Benrahou (Université Paris Nanterre)

Étudier le « nouveau » droit public avec Foucault : Une tentative de lumières foucaaldiennes sur la compliance

Madeleine Donnelly (Université catholique de Lille)

Conceptualiser la surveillance en temps de crise : expérimenter avec la vidéosurveillance algorithmique lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Camila Perez Lagos (Université catholique de Lille)

La vidéo-surveillance algorithmique entre politiques, discours et vitrine sécuritaire : le cas des JOP 2024

Yoann Nabat (Université de Bordeaux)

L'acceptation des nouveaux dispositifs de surveillance

Marc-Antoine Pencilé (Université Paris Cité)

Le retard des théories de la vie privée sur les technologies de surveillance

Malik Bozzo-Rey (Université catholique de Lille)

La vidéosurveillance au défi d'une éthique de l'anonymat

10. Exercices d'épistémologie juridique appliquée

Jeudi 26 septembre 16h15-18h30 et **Vend**redi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 310

Organisateurs : Xavier Magnon, Régis Ponsard et Fabrice Rosac

Julien Padovani (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Penser l'abus d'ordonnances de l'article 38 de la constitution française : mise à l'épreuve épistémologique d'un discours doctrinal hégémonique

Marc Cottereau (Université Aix-Marseille)

Le droit de résistance à l'oppression et la doctrine juridique française : exercice de réflexivité

Audrey Bachert (Université Aix-Marseille)

Peut-on repenser le constitutionnalisme grâce au postcolonialisme ? Contribution à un exercice de réflexivité épistémologique

Florent Masson (Université polytechnique Hauts-de-France)

L'utilité du concept d'«air de famille» (Wittgenstein) pour l'analyse des concepts juridiques : étude de cas

Hugo Avvenire (Université de Bordeaux)

Espèces d'espaces. Contribution à une théorie juridique des concepts spatiaux

Marie-Caroline Arreto (Institut catholique de Paris)

Soigner n'est pas tuer: réflexions sur le concept de soin

Linxin He (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

La nécessaire ouverture herméneutique dans la construction dogmatique : le cas de la "dignité" des travailleurs

Fabien Bottini (Le Mans Université)

Les droits fondamentaux à l'épreuve des "droits humains". Qu'en dit la réflexivité épistémologique ?

Pierre Michel (Université Aix-Marseille)

L'autorité argumentative des avis consultatifs de la Cour européenne des droits de l'homme sur sa propre jurisprudence

Xavier Souvignet (Université Lumière Lyon 2)

Qu'est-ce que le "droit européen des droits de l'homme" ?

Sacha Sydoryk (Université de Picardie Jules-Verne)

La lecture française de Kelsen, ou la reconstruction dénaturante de la «pyramide» des normes»

Alexandre Neviaski (EHESS)

Les adages juridiques, des outils extra-normatifs au service de l'organisation de la hiérarchie des normes juridiques ? Retour critique sur certains usages idéologiques prégnants de la "hiérarchie des normes" au sein de la doctrine juridique française

Samuel Ferey (Université de Lorraine)

Délibération, coalition et vote au Conseil constitutionnel français : une analyse statistique des délibérations du Conseil (1981-1995)

11. Au-delà du rapport Etat-individu : le(s) droit(s) au défi du social

Jeudi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 402

Organisatrice : Manon Altwegg Bousac

Manon Altwegg Bousac (Université Paris Est-Créteil)

Des contenus socio-constitutionnels?

Eleonora Bottini (Université de Caen-Normandie)

La constitution matérielle et le sens social du droit

Margaux Bouaziz (Université de Bourgogne)

Les droits et devoirs de la société dans la théorie politique

Marie Cretin Sombardier (Université Paris Est-Créteil)

Société civile et société civile organisée: les conditions d'une distinction constitutionnelle

Garance Navarro Ugé (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

A la recherche d'un droit constitutionnel des communs

Yann Robert (Université Jean Moulin Lyon 3)

Du domaine à la domination : les effets d'exclusion politique et économique

Patricia Rrapi (Université Paris Nanterre)

La constitution environnementale : une question sociale ?

Sabrina Tortorella (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Au-delà de l'État : la société civile à l'épreuve du présent

Antonin Gelblat (Université de Rouen)

Le traitement doctrinal des discours constitutionnels portés par les mouvements sociaux

Alexis Blouët (CNRS)

La critique anti-individualiste de la laïcité de Talal Asad

Noé Wagener (Université Paris Est-Créteil)

Et la rue, elle est à qui ?

ATELIERS

WORKSHOPS

12. Philosophie successorale 3: les espérances successorales

Vendredi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 306

Organisatrices : Mélanie Plouviez et Gabrielle Radica

Gabrielle Radica (Université de Lille)

Que puis-je légitimement espérer de ma famille ?

Mélanie Plouviez (Université Côte d'Azur)

Peut-on révolutionner le droit successoral ? Les espérances face au changement

Emmanuelle de Champs (Cergy Paris Université)

Propriété et espérances – Bentham et la réforme utilitariste du droit successoral

Anne-Marie Leroyer (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

La morale du droit ou l'absence de prise en compte des espérances successorales

ATELIERS

WORKSHOPS

13. Théories de la Constitution et de la justice constitutionnelle

Judi 26 septembre 13h30-15h45 puis 16h15-18h30

📍 Faculté de droit - Salle 312

Organisateurs : Mathieu Carpentier et Aurore Gaillet

Aurore Gaillet (Université Toulouse Capitole), **Nicoletta Perlo** (Université de Bourgogne), **Julien Jeanneney** (Université de Strasbourg) et **Mathieu Carpentier** (Université Toulouse Capitole)

Réflexions croisées et comparées sur la justice constitutionnelle du XXI e siècle

Julien Barroche (Sciences Po Lyon)

Les usages contemporains de la souveraineté : un jeu de vases communicants entre la politique et le droit ?

Mohamed Ben Achour (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

L'État de droit comme couplage structurel. Contribution à une théorie de la différence de l'État et du droit

Kevin Bouchard (Université Laval, Québec)

La culture de la justification chez David Dyzenhaus

Miguel Fernandez (Université autonome de Madrid)

La place des croyances religieuses dans la raison publique

Leonid Sirota (Université de Reading)

How to Decide How to Interpret a Constitution?

ATELIERS

WORKSHOPS

14. Nouvelles approches de l'histoire de la philosophie du droit

Vendredi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 313

Présidence : Christophe Béal

Lucas Moriniere (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Habermas critique de Kelsen, le normativisme au prisme de la théorie de l'agir communicationnel

Pierre-François Mouraud (EHESS)

Dworkin et Brandom

Christophe Béal (CPGE Tours)

Relire John Austin

Romain Cuttat (Université de Genève)

Burlamaqui et le sens de la méthode

Ioannis Flytzanis (Université Nationale et Kapodistrienne d'Athènes)

La juridicisation entre la re-politisation et la liquidation du droit. L'analyse du politologue francfortois Otto Kirchheimer et ses dettes envers Carl Schmitt

Abraham Le Guen (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Les règles générales applicables aux contrats administratifs : tentative d'éclairage d'une notion obscure à la lumière des écrits de H. Hart

15. Faute, preuve et peine : philosophies du droit pénal

Vendredi 27 septembre 14h-17h15

📍 Faculté de droit - Salle 307

Présidence : Emmanuel Salanskis

Amine Benabdallah (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
« Moi, l'État, je ne suis pas le peuple »

Laurent Fedi (Université de Strasbourg)
Faute et culpabilité : interprétations et propositions

Olivier Leclerc (CNRS)
Que doit la théorie de la preuve à l'utilitarisme benthamien ?

Johanna Lenne-Cornuez (Université Jean Moulin Lyon 3)
Zones grises du consentement. Troubles dans la qualification de viol

Emmanuel Salanskis (Université de Strasbourg)
Nietzsche/Foucault : esquisse d'une histoire du châtiment

Cassandra Lesnik (Université de Lille)
Le procès contre Schlegelberger et autres : la réception d'une affaire opposant l'idéalisme au vitalisme et au matérialisme

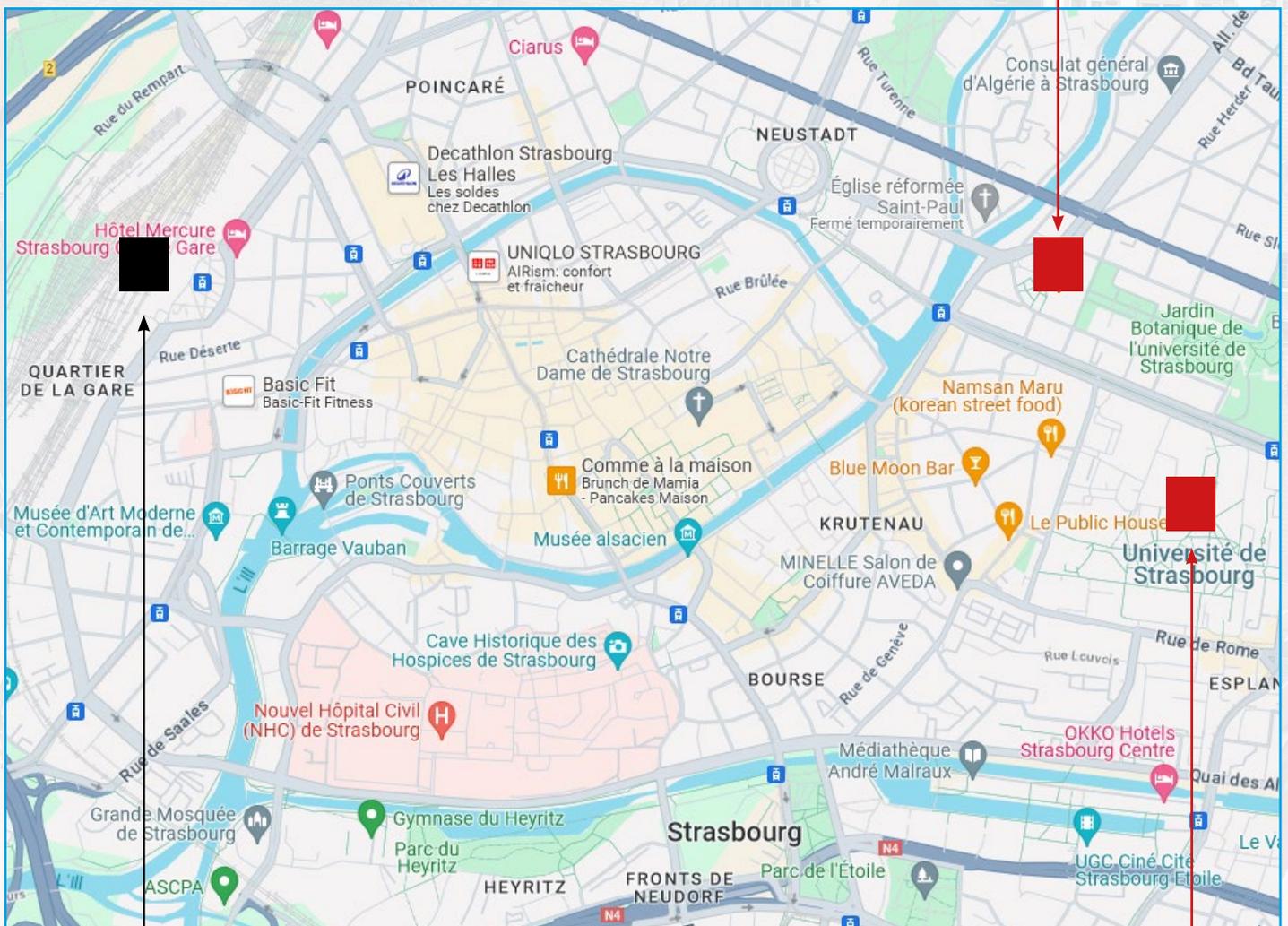
Guillaume Maraud (Université de Caen-Normandie)
Abolitio memoriae ou : l'oubli du droit chez les abolitionnistes contemporains ?

PLANS ET CONTACTS

MAPS AND CONTACT INFO

Palais Universitaire

Conférences plénières



Gare

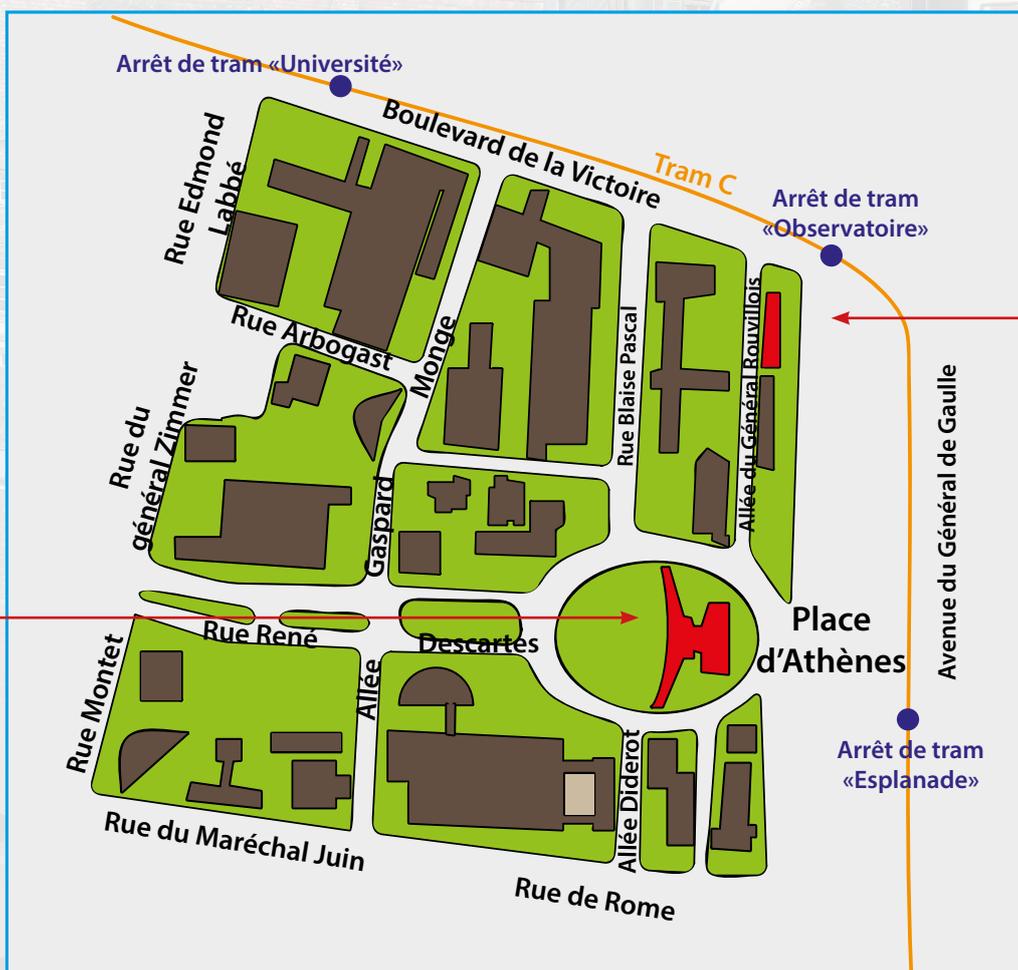
Campus universitaire

Déjeuners et ateliers

PLANS ET CONTACTS

MAPS AND CONTACT INFO

Plan du campus universitaire / University campus map



Faculté de droit

Déjeuner du 26 septembre
Ateliers

**Collège doctoral
européen**

Déjeuner du 27 septembre

PLANS ET CONTACTS

MAPS AND CONTACT INFO

Comité d'organisation

Eleonora Bottini (SFPJ)

Mathieu Carpentier (SFPJ)

Julien Jeanneney (Université de Strasbourg)

Jean-François Lafaix (Université de Strasbourg)

Edoardo Stoppioni (Université de Strasbourg)

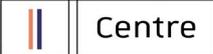
Mathilde Unger (SFPJ/Université de Strasbourg)

**Pour toute question écrire à / For any enquiries
please write to:**

bureau.sfpj@gmail.com

MERCI A NOS PARTENAIRES

THANKS TO OUR PARTNERS

 Centre
des **études internationales et européennes** | CEIE
Université de Strasbourg

 Fédération de recherche | FRU 6703
l'Europe en mutation
Université de Strasbourg

 Faculté
de **droit, de sciences politiques et de gestion**
Université de Strasbourg

 Institut
de **recherche Carré de Malberg** | IRCM
Université de Strasbourg

